

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six novembre (06 novembre 2019), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2019

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée, GAVAND Pierre,
GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, NOBLET Patrick, TISSOT Thierry.

Absents excusés: GUYOT David, NOBLET Jean-Yves

Secrétaire de séance : CHATOT Céline

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 12 - Présents : 10- Votants : 10

DIVERS

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2019.

II – URBANISME

1- Suivi des dossiers d'urbanisme

M. le maire informe les élus :

- que 3 déclarations préalables de travaux sont en cours d'instruction : une pour réfection de toiture, une pour réfection de façades et une pour réfection de toiture et façades.
- qu'une déclaration préalable pour division de parcelle déposée par M. CHEVALIER Jean-Marc a été acceptée ;
- qu'une demande de permis de construire pour extension d'habitation, nécessitant un recours à architecte, a été refusée et devra être redéposée en bonne et due forme ;
- que 3 demandes de permis de construire sont en cours d'instruction.

III – POLE MULTISERVICE PERI ET EXTRA SCOLAIRE

- Le Maire informe les élus :
 - o que les travaux d'éclairage du chemin PMR (pour les personnes à mobilité réduite) ont été réalisés ;
 - o de la mise en place du mur mobile entre la salle de cantine et la salle d'activités ;
 - o que le cyprès devant l'école maternelle a été coupé afin de créer une place de stationnement pour personnes handicapées ;
 - o que les locaux ont été mis à disposition de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille à partir du lundi 14 octobre 2019, pour y organiser les activités de cantine, garderie et TAPS ;
 - o que quelques travaux de finition ont nécessité une dernière intervention de certaines entreprises ;
 - o que le banc vétuste à proximité de l'ancien terrain de foot sera démonté et enlevé ;

M. le Maire présente ensuite l'état des dépenses déjà réalisées et l'état des factures reçues, restant à acquitter à ce jour. Sans préjuger des dernières factures à recevoir, il semblerait que le plan de financement prévu au départ du chantier soit respecté.

La demande de versement du solde de subvention DETR peut être déposée pour un règlement avant la fin de l'année 2019.

L'inauguration officielle du bâtiment aura lieu le samedi 14 décembre 2019 en matinée et l'après midi sera consacré à une opération « portes ouvertes » destinée à la population ;

Suite à la proposition émise par le Conseil Communautaire, les élus délibèrent favorablement pour l'adoption de la méthode dérogatoire donnant lieu au calcul de l'attribution de compensation des communes relatif au transfert de la compétence périscolaire portant sur le périmètre transféré au 1^{er} janvier 2019.

IV – CREATION D'UN PLATEAU SPORTIF

Suite à la remarque d'un conseiller municipal s'inquiétant de savoir quand pourraient débiter les travaux d'aménagement du plateau sportif, M. le Maire tient à mettre les choses au point : le positionnement du site n'est pas encore clairement défini, des contraintes techniques devant être prises en compte ; il souhaite également que soit pris en compte dans le même programme les possibilités de stationnement autour du site ; il souhaite aussi que l'engagement financier engendré par le pôle périscolaire soit totalement soldé avant de lancer d'autres projets importants ; Par contre, il propose de prendre l'attache du SIDEDEC pour définir l'implantation du plateau sportif et étudier un plan d'ensemble des abords du site périscolaire; le conseil municipal l'approuve dans cette démarche et le charge de prendre les contacts nécessaires.

V – FINANCES : Etude de devis.

- FAVIER Sébastien entreprise d'électricité : devis pour l'achat et l'implantation d'un vidéo projecteur dans la salle d'activités du pôle périscolaire : 1 233.25 € TTC : accepté ;
- Jura Protection incendie : devis de remplacement d'extincteurs suite à la visite de contrôle de 2018 : 582.70 € TTC : accepté
- Entreprise GANDROZ Hervé : travaux de voirie Rue Aristide Brenot : 1 020.12 € TTC : accepté ;
- Entreprise BRETIN TISSOT TP : travaux de fossé à la charge de la Commune : 1 038.00 € TTC : accepté ;
- Cabinet de géomètre Alban VUILLEMEY : fourniture et remplacement d'une borne arrachée Rue Borgne : 831.96 € TTC : A étudier plus précisément
- DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie : relancer M. Eric DAVID, chargé d'établir le rapport ;

VI – BOIS

Laurent GUERRET et Noël GUILLEMIN gèreront la campagne d'affouage.

Parcelle 25 : uniquement le taillis

Parcelle 10 : fraîches de chênes et de hêtres dès que le taillis de la 25 sera exploité

Les fiches d'inscription seront distribuées le week-end du 9/10 novembre. Le prix du feu de bois est maintenu à 50€.

Laurent GUERRET propose d'inscrire un chêne remarquable au patrimoine de la commune et de le retirer des lots à exploiter : proposition acceptée par les élus.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- **Cérémonie commémorative du 11 novembre** : elle aura lieu conformément au déroulement habituel à 11h au monument aux morts
- **Repas des anciens** : la liste des inscrits est close à 39 personnes. 4 conseillers se proposent pour assurer le service : Céline CHATOT, Carine BORNOT-FAIVRE, Patrick NOBLET et David GUYOT.
- **Incendie d'une maison d'habitation à Fontainebrux** : suite à la demande des sinistrés, le Conseil Municipal propose de loger quelques uns de leurs meubles dans la mezzanine du local communal.

LARNAUD, le 14 novembre 2019.

Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD

2

